



CONSEIL SCIENTIFIQUE

Saint-Gilles-les Bains le 10 Avril 2025

Mr Le Préfet de La Réunion
Mr le Sous-Préfet de St Paul
Mr le Directeur de la DEAL Réunion
Mr le Président du TO / Gemapi
Mr le Président du CEB
Mr le Maire de St Paul
Mr le Maire de 3 bassins

Copie :

Madame la Directrice du GIP Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion (RNMR)
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de La RNMR

Objet : Bilan post Garance et dossier PAPI - Phase II.

Mesdames et Messieurs

Les membres du Conseil scientifique de la Réserve Naturelle Nationale Marine (RNMR) tiennent à attirer votre attention sur trois points :

- la situation environnementale actuelle grave, sans précédent, des récifs coralliens des communes de St-Paul, Trois-Bassins et St-Leu ;
- sur les effets actuels et futurs du PAPI sur les écosystèmes récifaux de la Réserve nationale naturelle marine de La Réunion et la perspective de remise en chantier de la dernière phase du PAPI (Phase II) ;
- les caractéristiques du suivi environnemental demandé.

Le passage du cyclone Garance.

Si Garance a été un événement important en termes d'impact sur l'île, il n'a pas été pour autant un cyclone exceptionnel sur le versant ouest en ce qui concerne les précipitations, les débits de crues induits et les paramètres de la houle.

Cependant force est de constater que, même pour un événement de ce type, le bilan des impacts sur les récifs de St Gilles-La Saline, de Trois-bassins s'annonce désastreux, notamment sur les platiers récifaux (Planche 1). Ces impacts sont liés à l'action directe de Garance sur les récifs par des panaches turbides qui ont été engendrés suite à l'entrée massive d'eaux douces chargées de matières en suspension). Ils se sont ajoutés de manière synergique aux impacts liés au phénomène de blanchissement corallien en cours qui affectent le sud-ouest de l'océan Indien depuis janvier 2025 (cf. alerte de la NOAA).

Un marché relatif au suivi du milieu marin dans le cadre du PAPI Ermitage a fait l'objet d'un appel d'offre le 22 novembre 2024. Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP p.1) rappelle un principe du PAPI dans son objectif : « *Les actions définies dans le PAPI prennent en compte la nécessité de réduire les pollutions (Matières En Suspension, pollutions urbaines) arrivant au lagon et dans le milieu aquatique terrestre. Ainsi, certaines actions du PAPI favorisent la décantation des matières en suspension (MES) pour les pluies fréquentes, suppriment les rejets diffus (rejets non contrôlés) au lagon et canalisent les écoulements en cas de crue vers des exutoires prédéfinis* ».

On peut se demander au vu des derniers constats post GARANCE et notamment des premiers résultats observés sur le secteur de la passe de Trois-Bassins et sur la passe de l'Hermitage, s'il est encore crédible de présenter ainsi les objectifs globaux du PAPI en termes d'impact sur l'environnement marin ? Le système physique du PAPI pourrait avoir amplifié fortement l'effet du cyclone sur les zones citées.

La perspective de remise en chantier de la dernière phase du PAPI (phase II).

Elle fait suite à la réponse donnée à l'appel d'offre (CCTP 24DEAU367 Lots 1 et 2) cité plus avant. Les travaux envisagés concernent : 1- le secteur dit de « l'exutoire Joyeux » au Nord (nouvelle et dernière bassine du projet, prévue pour écrêter les crues supérieures à l'occurrence décennale en liaison avec le recalibrage d'un fossé de drainage vers le lagon) ; 2- le secteur de l'Hermitage au centre ; 3- le secteur de la Saline au sud (avec mise en connexion des ravines et rejet dans la ravine Trois-Bassins).

Le CS RNMR, par trois auto-saisines (décembre 2015, octobre 2019, septembre 2022), s'est régulièrement opposé au PAPI ; en particulier vis-à-vis des réalisations prévues en secteur nord. La réalisation d'une bassine supplémentaire (n°1), en connectivité avec l'aménagement du « fossé Bourbon » devant permettre l'évacuation des surverses d'eaux pluviales directement sur le récif, est une aberration sur le plan environnemental. Aucune ravine ou système de drainage naturel n'a existé à cet endroit, ce qui induit que le récif corallien situé au droit de ce secteur ne présente en conséquence et naturellement aucun système de vidange lagonaire telle une passe (ou déversoir) ; aussi la bioconstruction corallienne y est forte.

Une telle réalisation n'augurerait rien de « joyeux » pour l'édifice corallien. Aussi, le choix d'un nouveau rejet d'excédents d'eaux pluviales selon une période de retour décennal sur le littoral d'une aire marine protégée, tel qu'il a été fait, relève d'un grave défaut d'analyse.

De plus, il n'est ignoré de personne que cet exutoire artificiel associé au projet de création de la « bassine » (n°1) est envisagé pour réceptionner toutes les eaux pluviales du plateau de Roquefeuil offert à une intensification urbaine. Cette dernière, proposée par le SCoT du TO lui-même, est sensée s'appliquer à toute la frange littorale entre St-Gilles les Bains et la Souris Blanche... On peut y reconnaître sur ce dernier point une belle défaillance de la planification territoriale actuelle ...

Les corollaires à l'urbanisation de ces bassins versants sont l'imperméabilisation des sols, et l'augmentation conséquente des ruissellements pluviaux aux impacts désastreux sur un récif corallien (écosystème cité comme une « solution de la nature » pour résister à la transgression marine). Ce sont ces aspects, entre autres, oubliés (ou si peu considérés) dans le dossier DUP du PAPI Hermitage qui ont généré les auto-saisines du CS RNMR au cours des dix dernières années, et restées quasiment lettres mortes.

Les caractéristiques du suivi environnemental demandé.

Le CCTP « suivi du milieu marin (2025-2029) » se soucie bien de suivre le milieu marin en phase de routine (le suivi existe depuis 3 ans). Il intègre enfin (demandé par le CS RNMR depuis 2 ans) le suivi des évènements exceptionnels de manière majeurs et non pas accessoire (cas des premiers suivis), ce dont on peut se féliciter. Ce type de suivi intègre des analyses du milieu marin en termes de « qualité des eaux

et morpho-sédimentaire » et « des substrats durs récifaux et herbiers » sur les deux exutoires existants (passe de l'Hermitage et Trois-Bassins) et sur le secteur de l'exutoire Joyeux lors d'évènements exceptionnels.

Cependant, on remarquera que les suivis environnementaux demandés le sont pour les phases de travaux et d'exploitation. Cela signifie donc une reprise des travaux sans aucune remise en question d'un projet conçu en 2017, et dont les caractéristiques ont changé. A ce titre, le document de CCTP du Territoire de l'Ouest lui-même, n'est guère rassurant quant à l'impact environnemental attendu.

Conclusions.

Dans une de ses rares réponses au CS RNMR (16 mars 2023) le TO écrivait en point 5 au sujet du PAPI Hermitage : « *L'ensemble des éléments qui précèdent conduisent à confirmer que ce projet doit permettre une amélioration de la situation actuelle en termes de gestion des risques et d'impact environnemental. En ce sens, le PAPI est bien compatible avec le PGRI* ».

Malheureusement, le cyclone GARANCE est passé par là (cf. planche 1). Cet épisode, somme toute modéré sur le plan pluviométrique, pour la côte ouest, montre bien que les craintes, maintes fois formulées par le CS RNMR quant à un impact environnemental très largement sous-estimé, sont avérées. Les conséquences observées actuellement ne constituent très probablement que le début d'un processus qui aura des effets en cascade pour le milieu marin et à terme sur le tissu économique et social des zones concernées.

Dans ce contexte d'évènements climatiques catastrophiques destinés à se reproduire, on peut véritablement craindre les conséquences de la mise en œuvre d'un exutoire artificiel au nord du grand récif St-Gilles-la Saline, et ce quelle que soit l'ampleur d'un futur phénomène climatique, qu'il soit d'ordre décennal ou centennal.

Au titre de toutes ces remarques, le CS de la RNMR juge le lancement de la phase II des travaux prématuré à cette date et demande une nouvelle analyse des risques environnementaux générés par ce projet. Le CS déplore également le manque d'information sur une réflexion pertinente destinée à mettre en œuvre un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du secteur Ouest de l'île.

Le CS de la RNMR est conscient que la gouvernance politique du TO et de l'État a dû faire des choix concernant le programme PAPI de l'Hermitage. Toutefois, dans le contexte des changements climatiques planétaires, le TO et l'État ont le devoir de faire preuve d'un rôle d'anticipation qui sied à une bonne gouvernance.

Eu égard à tous les enjeux liés aux récifs coralliens de St-Gilles et de La Saline les Bains et en particulier son rôle fondamental dans le devenir de la plaine littorale de l'Hermitage, il apparaît au CS de la RNMR que le TO ne doit pas sous-estimer, voire ignorer, les risques aggravants qu'il crée dans le moyen-long terme par une politique d'aménagements le satisfaisant dans le court terme.

En espérant que ce courrier trouve une écoute, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs en l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le conseil scientifique de la RNNMR – Le Président
L.BIGOT



Planche 1 – Récif corallien de St Gilles / La Saline – POST GARANCE – Mars/Avril 2025

